



Le gouvernement du Canada

AGIT POUR

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT DU CANADA

Le gouvernement du Canada s'engage à protéger l'environnement. Dans plusieurs domaines allant des changements climatiques à la qualité de l'air, en passant par la conservation de l'eau et la protection des Canadiens et Canadiennes contre les produits chimiques nocifs, nous donnons des résultats au bénéfice des Canadiens et Canadiennes.

Progrès réalisés en réduction des gaz à effet de serre

Le gouvernement est déterminé à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et a donné suite à cet engagement par des actions concrètes. Nos règlements sur les GES auront pour résultat de réduire les émissions provenant des automobiles et des camions légers, des véhicules lourds et du secteur de l'électricité thermique au charbon. Le Canada est le premier grand utilisateur de charbon à bannir la construction de centrales thermiques traditionnelles alimentées au charbon. Nous travaillons actuellement à réduire encore davantage les émissions provenant d'autres secteurs.

Par ces moyens ainsi que d'autres, le Canada honore son engagement envers les Nations-Unies en vertu de l'Accord de Copenhague, qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 17 p. 100 par rapport aux niveaux de 2005, d'ici 2020. Selon nos estimations, grâce aux mesures collectives appliquées jusqu'à maintenant, le Canada a déjà réduit de moitié l'écart entre les niveaux d'émissions projetés à l'origine pour 2020 et ceux que nous devons atteindre pour parvenir à notre objectif selon l'Accord de Copenhague.

À notre réglementation sur les émissions de GES vient s'ajouter notre capacité scientifique à promouvoir le développement durable des ressources. Nous instaurons actuellement un système exhaustif et transparent de surveillance environnementale visant les sables bitumineux en partenariat avec le gouvernement de l'Alberta.

Cette entreprise scientifique, sans précédent au Canada, permettra de surveiller les effets des activités liées aux sables bitumineux sur une superficie de quelque 140 000 kilomètres carrés. Les données et renseignements issus de la surveillance des sables bitumineux seront rendus accessibles au public par l'entremise d'un nouveau portail d'information en ligne.

Le Canada joue également un rôle de chef de file sur la scène internationale. En effet, il participe activement à des négociations concernant un nouvel accord mondial juridiquement contraignant sur les changements climatiques qui s'appliquera à tous les grands émetteurs. Le Canada a également contribué de 1,2 milliard de dollars en financement accéléré afin d'aider les pays en développement à réduire leurs émissions et à s'adapter aux changements climatiques. De plus, le Canada est fier de participer, à titre de membre fondateur, de partenaire principal et de principal contributeur financier, à la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, substances qui contribuent grandement au réchauffement planétaire, tout en étant des polluants atmosphériques dangereux.

Renforcement des mesures ayant trait à la pollution atmosphérique

Au Canada, la qualité de l'air s'est améliorée continuellement au cours des deux dernières décennies; les émissions de polluants tels que le mercure et le cadmium ont diminué de près de 90 p. 100. En octobre 2012, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a conclu une entente portant sur la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de la qualité de l'air avec le concours des gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que d'ONG s'occupant de santé et d'environnement. Ce nouveau système contribuera à améliorer la qualité de l'air que respirent les Canadiennes et les Canadiens et à créer des conditions équitables pour l'industrie canadienne.



Renforcer la protection de l'environnement

La nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* nous permettra d'offrir un plus haut niveau de certitude à l'industrie tout en augmentant les sanctions afin d'assurer la conformité.

Ainsi, la mise en valeur de nos ressources naturelles se fera de manière responsable et opportune. Nous veillons à ce que l'industrie fasse preuve de responsabilité et de transparence en examinant les déclarations soumises dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Voici quelques exemples concrets du renforcement par le Canada de ses mesures de protection de l'environnement :

- le nombre d'inspections des oléoducs et des gazoducs par l'Office national de l'énergie augmentent de 50 p.100 tous les ans afin d'améliorer la sécurité de ces pipelines dans l'ensemble du Canada;
- le Canada double le nombre de vérifications approfondies des oléoducs et des gazoducs afin de déceler les problèmes de sécurité potentiels avant qu'ils ne surviennent;
- de nouveaux énoncés de décision d'évaluation environnementale exécutoires garantiront que les promoteurs de projets d'exploitation des ressources et d'autres projets économiques se conforment aux mesures d'atténuation exigées aux fins de la protection de l'environnement;
- de nouvelles sanctions administratives pécuniaires en cas d'infraction à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* sont instaurées afin de veiller à l'observation. Les entreprises qui contreviendront aux lois environnementales du Canada feront maintenant face à de nouvelles sanctions financières.

Protection de la faune, de l'eau et de l'habitat

En matière de conservation et de biodiversité, la réussite du gouvernement est remarquable. La collaboration d'Environnement Canada avec Conservation de la nature Canada et d'autres organismes a permis de protéger plus de 354 000 hectares de terres, où 146 espèces en péril trouvent leur habitat. Nos investissements comprennent 10 millions de dollars pour sauvegarder la vallée de la rivière Flathead, en Colombie-Britannique.

Depuis 2006, le gouvernement du Canada a ajouté 148 754 kilomètres carrés au réseau de zones protégées de Parcs Canada. Ainsi, nous avons plus que doublé la superficie totale des terres et des eaux sous intendance. L'investissement de 143 millions de dollars sur dix ans réalisé par le gouvernement pour créer le premier parc urbain national du Canada dans la vallée de la Rouge à Toronto est un bel exemple des actions entreprises.

Ce que nous avons fait, en 2010, pour protéger 3 500 kilomètres carrés d'eaux marines dans le Pacifique en créant la réserve d'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas et le site du patrimoine Haida constitue non seulement une mesure de conservation remarquable, mais démontre aussi que le Canada est un chef de file sur la scène internationale. Pour la première

fois dans le monde, une zone a été protégée, du sommet des montagnes jusqu'au plus profond de l'océan et au-delà du plateau continental. Parcs Canada travaille aussi à la création d'une zone de conservation marine dans la partie sud du détroit de Georgia, en Colombie Britannique, une zone internationalement reconnue pour sa remarquable biodiversité marine.

La publication de la version définitive de notre programme de rétablissement du caribou des bois de la population boréale démontre que nous visons à rendre les populations locales autosuffisantes dans l'ensemble des aires de répartition du caribou boréal au Canada. De plus, nous investissons 50 millions de dollars sur deux ans dans la protection des espèces sauvages en péril, comme en fait foi le Plan d'action économique de 2012.

Reconnu internationalement, notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques, notre très efficace plan de gestion des produits chimiques constitue un exemple de notre engagement à demeurer une autorité de réglementation de calibre mondial. Dans le cadre de la deuxième phase de ce plan, nous collaborons étroitement avec des groupes du secteur de la santé, des groupes environnementaux et des groupes de défense des consommateurs en vue de réduire les risques pour la population canadienne et l'environnement.

Le gouvernement du Canada prend des mesures supplémentaires pour veiller à disposer d'un système de sécurité des navires-citernes de classe mondiale afin de permettre le transport sécuritaire des hydrocarbures et du gaz naturel liquéfié sur les voies navigables du Canada avant que toute nouvelle grande installation d'exportation énergétique soit mise en service. Les nouvelles mesures visant à renforcer le système actuel du Canada comprennent l'inspection des navires-citernes, des aides à la navigation nouvelles et modifiées ainsi que la mise en place d'un système de commandement en cas d'incident pour la Garde côtière canadienne (GCC), qui pourra ainsi intervenir de façon plus efficace lors d'un incident et intégrer ses activités à celles de partenaires clés. Le gouvernement a également instauré la *Loi visant la protection des mers et ciel canadiens* et créé un comité d'experts qui entreprendra un examen du système actuel de sécurité pour les navires-citernes et proposera d'autres mesures pour le renforcer.

Sauvegarde des ressources en eau

Nous affichons un solide bilan en matière de sauvegarde des ressources en eau du Canada. Notre collaboration avec les États-Unis a permis d'améliorer et de renouveler l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, en y ajoutant de nouvelles dispositions traitant notamment des espèces aquatiques envahissantes, de la dégradation de l'habitat et des effets des changements climatiques. Nous investissons dans l'initiative sur les éléments nutritifs dans les Grands Lacs, pour combattre la récurrence des algues causée par les décharges excessives de phosphore, ainsi que dans le rétablissement de la santé écologique du lac Simcoe. Nous avons aussi entrepris la deuxième phase de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg et renouvelé le Plan d'action Saint-Laurent, qui vise à conserver, à améliorer et à restaurer la qualité de l'eau.